

2366 2372

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

***TERME DE REFERENCE
POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR
L'ELABORATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA
CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS
ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE***

Janvier 2004

I. Contexte Général

Le Gouvernement du Sénégal dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a entrepris et mis en place un Programme National de Lutte contre la Pauvreté. L'objectif de ce Programme est de Réduire la Pauvreté de moitié à **l'horizon 2015**.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté «**DSRP**» conçu à cet effet offre un cadre fédérateur des interventions plurielles en la matière. Il sert de viatique à la politique économique et socioculturelle du Sénégal dans ses grandes orientations.

Au niveau institutionnel, **le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité nationale** est chargé, entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté ce qui intègre la réalisation d'activités à la base par le biais notamment **des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté** financés par les bailleurs de fonds. Ces projets interviennent prioritairement dans des zones de grande pauvreté où ils développent des activités qui gravitent autour de la mise en place d'infrastructures sociales de base, du renforcement des capacités et de la promotion d'activités génératrices de revenus.

Le Ministère de la Famille, du Développement social et de la Solidarité Nationale à travers la **Cellule de Suivi et de Coordination des Projets de Lutte contre la Pauvreté** assure le Suivi et la Coordination des Projets.

Conformément à la convention n° 04B/2002 qui la lie avec l'AFDS, la Cellule doit élaborer chaque année un rapport bilan sur l'état d'exécution des activités des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté.

Pour ce faire, la Cellule envisage de solliciter les services d'un consultant national chargé de l'appuyer dans la réalisation de cette importante activité qui devrait permettre aux responsables des projets, aux autorités et autres partenaires extérieurs d'avoir une vue plus globale et intégrée des résultats des actions menées en matière de réduction de la pauvreté mais également les forces et faiblesses de leurs stratégies d'intervention.

II. Objectifs de la Mission

L'objectif de la mission du consultant est d'appuyer la Cellule de Suivi Opérationnel dans l'élaboration et le partage avec les responsables et experts des différents projets et programmes sectoriels de lutte contre la pauvreté, du rapport bilan annuel 2003 de leurs activités et de leurs plans d'opération et budgets annuels 2003 consolidés.

III. Mandat du consultant

Le consultant devra :

- Procéder à une étude documentaire de l'ensemble des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, des notes techniques, comptes rendus, aides-mémoire, des missions de supervision, de revues annuelles ou à mi-parcours et autres documents techniques reçus et exploités au niveau de la Cellule de Suivi.
- Analyser lesdits documents dans une perspective de recherche de cohérence et de consolidation afin d'en dégager les éléments pertinents aptes à permettre une compréhension comme de l'étendue et de la portée des activités réalisées par la Cellule et les Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du point de vue de leurs incidences sur les conditions de vie des populations, de l'atteinte des objectifs et indicateurs de performance retenus et de l'efficacité des stratégies d'intervention mises en œuvre.
- Analyser, mettre en cohérence et consolider les plans d'opération et les budgets annuels des projets et programmes sectoriels.
- Elaborer un Rapport-bilan des activités 2003 de ces derniers et leurs perspectives d'action en 2004, prenant en compte une revue opérationnelle et fonctionnelle desdits projets ainsi que certaines questions thématiques émergentes (Genre, VIH/SIDA, environnement etc..)
- Rendre visibles les meilleures pratiques constatées dans la mise en œuvre de certaines stratégies d'intervention.
- Illustrer les analyses par des schémas, graphiques et autres outils d'information et de décision.

IV. Produit attendu

Un pré-rapport devra être soumis à l'appréciation du Coordonnateur de la Cellule au moins cinq **(05) jours** avant le dépôt du rapport définitif.

Celui – ci devra faire parvenir ses observations au consultant dans les deux **(02) jours** qui suivent le dépôt.

Le rapport définitif intégrant les observations devra être déposé dans les trois **(03) jours** suivants en cinq **(05) exemplaires** à la **Cellule de Suivi des PLP** avec une copie sur disquette saisie avec **Word sous Windows**.

V. Qualification du consultant

La mission sera confiée à un consultant disposant d'une expertise solide dans le domaine de la planification des projets, la collecte, le traitement et l'analyse quantitative et qualitative des données sur l'exécution des projets de Lutte contre la

pauvreté, une bonne connaissance des stratégies opérationnelles de lutte contre la pauvreté, d'une capacité de rédaction et de synthèse des rapports d'activités et des documents de politiques sectorielles.

Le consultant devra avoir une bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des initiatives intra et inter-sectorielles en cours et en perspective.

VI. Durée de l'Etude

L'étude va durer vingt et un **(21) jours** y compris les temps d'élaboration, de finalisation et de partage avec les membres de la Cellule de Suivi et des responsables de projets. Les résultats devraient être disponibles au plus tard en **fin février 2004**.

VII. Mode de sélection du consultant

Le consultant sera sélectionné sur la base d'une consultation de trois (03) C.V.